

Education : une politique de gribouille ?

En son temps, de Gaulle qui avait le sens de la formule, avait proclamé : « *la politique de la France ne se décide pas à la corbeille !* »

Aujourd'hui, c'est bien la Bourse, les « raiders » et le capital financier qui déterminent les choix politiques fondamentaux. Ils disposent pour mettre en œuvre leurs décisions de « petites mains » appelées ministres, députés ou président.

En ce qui concerne l'Education, les petites mains se transforment en « gros doigts » et nous avons rarement eu droit à autant d'affligeantes déclarations, d'aussi stupides décisions, de telles consternantes dérives.

Parce que le Président de la République s'est trouvé ridicule en stigmatisant « *La princesse de Clèves* », il tente de faire oublier cet épisode malheureux en imposant une épreuve bâclée d'histoire de l'art au DNB. Parce que Luc Chatel, ci devant ministre de l'Education Nationale vient de du groupe « *L'Oréal* » on trouve « cosmétologie » parmi les thèmes de l'enseignement d'exploration MPS en 2de. Parce que le modèle étatsunien fascine les petits esprits qui nous gouvernent, toutes les directions intermédiaires, inspecteurs ou chefs d'établissement, répètent comme des perroquets la novlangue ministérielle et n'ont plus que les mots de « *compétences* », « *PISA* », « *objectif* » à la bouche.

Quelle dérision !

Notre pari aujourd'hui est d'opposer l'intelligence au conformisme, la culture à la novlangue, l'Education à l'orientation (vue par le ministère).

Plus que jamais il importe que les enseignants qui restent porteurs des valeurs essentielles de la République exercent leur esprit critique, aient constamment à l'esprit la haute valeur morale de leur fonction, soient capables d'exprimer collectivement qu'ils ne peuvent accepter le délitement du système éducatif français.

Ne nous y trompons pas : ce qui est en jeu n'est pas simplement quelque nième réforme. Pas seulement des suppressions de postes par dizaines de milliers. Pas seulement des transformations substantielles de nos statuts. C'est bien le changement des paradigmes essentiels de ce qu'est l'Ecole en France.

Faisons un peu l'état des lieux.

La notion de compétence

Depuis une vingtaine d'année se glisse dans les discours et les programmes cette notion qui apparaît aujourd'hui centrale.

Issue de l'entreprise privée, elle se substitue à la notion de qualification définie par un diplôme déterminant une rémunération plancher fixée par les conventions collectives.

En lieu et place d'une appréciation indépendante de la qualification par l'Etat, l'appréciation d'une compétence est définie sur un champ très étroit (à la limite UNE tâche) et est réalisée par l'employeur.

Ceci renvoie à une modification de la division du travail : les savoirs et savoir faire autour d'un métier particulier laissent la place à des compétences élémentaires permettant la polyvalence du travailleur autour de tâches multiples. Le reflet au niveau éducatif est d'aboutir à une forme de taylorisation des apprentissages en inversant la hiérarchie savoir/compétences. Résoudre une équation de second degré ou savoir conjuguer le verbe être sont des compétences qui permettent d'accéder à des connaissances. Le but reste pourtant pour nous le savoir. A l'inverse du « socle commun des connaissances et des compétences ».

Le B2i, le A2... Sont présentés comme des compétences conditionnant l'obtention du DNB. L'administration garde la main sur la validation finale, octroyant sous couvert du jury du brevet, ces deux « *diplômes* » de façon à satisfaire aux exigences statistiques. Des dizaines de clics sont nécessaires pour leur validation. Les items sont vagues et ont peu de sens.

Ils n'attestent d'aucune aptitude réelle à manier l'informatique ou à parler une langue étrangère

TEVEUITS LA JEUNES
LE LANTIS HAUTILIT

L'accompagnement personnalisé

Il n'existe plus de classes, non. Il faut adapter, individualiser les parcours de chacun. Comme si les difficultés rencontrées étaient à chaque fois uniques, particulières. Ce qui a l'immense avantage de ne plus poser les problèmes collectivement en terme de moyens ou de programme par exemple et de faire croire à chaque parent que SON enfant bénéficie d'une approche « personnalisée ». Ce qui est faux bien entendu étant donné la contraction des postes. On assiste dans les lycées à une non application de fait de l'AP : comment accorder 2h à chaque élève d'une classe de 35 ?



La liquidation des STI

L'enseignement technique est une « anomalie française » qui n'existe nulle part ailleurs. Conclusion, le ministère se livre à une véritable entreprise de destruction des STI : Désormais les collègues sont priés d'enseigner au moins trois disciplines distinctes, même s'ils ont été formés pour une seule et sont priés de se former aux deux autres en 60h en dehors de leur temps de travail ! Et si cela ne leur convient pas qu'ils sachent que la porte leur est ouverte.

Le projet est transparent : coincé entre l'enseignement général et les bacs pro, l'enseignement technique n'a plus de raison d'être d'autant moins que la voie royale à terme sera la formation en apprentissage. Aux yeux du patronat, le niveau de formation Bac STI est TROP élevé !

Ainsi on balaie d'un revers de main l'ensemble d'une voie de formation dont ont bénéficié des centaines de milliers d'élèves.



Les enseignements d'exploration

Innovation de cette rentrée, les élèves choisissent en seconde deux enseignements d'exploration (1h30 chacun). Les SES font les frais de cette innovation, mais c'est également le cas des enseignements techniques remplacés par des options aux contenus mal définis et parfois pour le moins étranges (police scientifique et cosmétologie en MPS).

D'autre part, les horaires (1h30) et les intervenants « multidisciplinaires » amènent à des annualisations du temps de travail clairement incompatibles avec nos statuts (27 semaines à 2h). sans parler des problèmes de matériel, de salles et d'emploi du temps.



Un exemple de dialogue social

Les tests PISA

Les classements PISA (*Program for International Student Assessment*) sont devenus la bible de nombreux ministres de l'Éducation dans le monde. Ils sont administrés dans 65 pays tous les trois ans à 470 000 jeunes de 15 ans quel que soit leur parcours scolaire. L'enquête est publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Les tests ne mesurent pas les savoirs, mais quelques « habiletés » de base en lecture, en mathématiques et en science. Habiletés qui, disent les chercheurs, permettent de participer de manière « productive à la vie » dans un « univers mondialisé ». Cette année, les tests ont mis l'accent sur la lecture, notamment sur ordinateurs (digital texts) plutôt que de livres ou d'imprimés. Les tests PISA n'évaluent que certaines compétences de base, mais aucun savoir. Comme ils ne recourent qu'une mince partie des programmes scolaires, « on ne peut pas considérer que PISA évalue la qualité globale de notre système éducatif », écrivait le mathématicien français Antoine Bodin qui rejette l'idée d'un classement entre des systèmes scolaires aussi différents.

L'intérêt de l'enquête réside plus dans l'évolution d'un même pays d'un test à l'autre. Ainsi, si la France s'est classée 19^e en 2006, elle a surtout perdu 9 places par rapport aux tests de 2003. Entre 2000 et 2010, les écarts entre élèves les plus faibles et les meilleurs se sont accrues en corrélation étroite avec la provenance sociale.

Les explications embarrassées de Luc Chatel se résument à : il faut continuer et approfondir la politique éducative suivie depuis 2002 ! Autrement dit, continuons à mettre en œuvre une politique de l'échec. Il est vrai que le système français est aujourd'hui la proie d'expérimentations douteuses, écartelé qu'il est entre une tradition de qualité et d'exigence portée par les enseignants et une volonté forcenée de l'aligner sur les standards de l'OCDE au travers du socle commun ou de la démarche de compétence. L'embarras du ministre est celui de l'élève qui a essayé de bien faire mais qui n'y est pas arrivé.



Le Conseil Pédagogique

Créé par Fillon en 2005 pour répondre à une demande du SNPDEN, le CP est une instance taillée sur mesure pour permettre aux chefs d'établissement d'intervenir directement dans les pratiques pédagogiques. Le CP est désigné (certes après consultation) par le chef d'établissement qui, dans bien des cas compose une petite assemblée « aux ordres » qui va déterminer par exemple la multiplication d'épreuves communes (donc de progressions communes), d'utilisation « maison » d'heures d'AP, faire passer le livret de compétences....

Dans bien des cas, le CP se substitue de fait aux instances élues (CA) ou réglementaires (Conseil d'enseignement). Il se révèle dangereux pour la liberté pédagogique des enseignants. A ce titre, nous appelons les collègues à en interdire ou à en paralyser le fonctionnement. En tout état de cause, le CP ne peut légalement prendre de décision.

La maîtrise des recrutements

Les médecins sont pratiquement sélectionnés à Bac+1, les ingénieurs à Bac+2. Mais les enseignants, c'est à Bac+5 ! Et pour être immédiatement jetés dans le métier avec des formations superficielles et tardives. C'est un immense malaise qu'expriment les néo titulaires, dont un bon nombre préfèrent démissionner purement et simplement.

C'est un gâchis sans précédent auquel nous assistons avec la liquidation des IUFM, tout cela au nom des contractions de postes.

Bien entendu, nous pensons que dans le cadre d'une formation professionnelle de deux ans suivant le concours présenté après la licence, l'accès au master est logique. Mais le mettre ainsi en préalable est une vraie absurdité dont les jeunes collègues et les élèves font malheureusement les frais.

Le socle commun

« Dans quelle mesure le livret personnel de compétences a-t-il modifié votre pédagogie ? » (un chef d'établissement). « Il est très difficile de rendre cohérent mon programme et les exigences du socle » (un prof).

Le socle commun et les petites croix du livret personnel de compétences prennent le pas sur les programmes et imposent des pratiques pédagogiques aux collègues. A terme, le DNB est condamné. Il y a bien là volonté d'alignement sur les desiderata de l'OCDE en faisant fi des fondements de notre métiers, la transmission de connaissances (cf. plus haut). Le livret n'est pas un simple outil d'évaluation mais devient un déterminant essentiel des contenus et des méthodes d'enseignement. Il s'agit d'une tentative de taylorisation de l'Ecole. Il faut défendre bec et ongle nos programmes CONTRE le livret.

Autonomie des établissements

Tout récemment, à la suite d'une agression subie par un enseignant au collège l'Oasis, l'IA qui a daigné se déplacer a annoncé aux collègues qu'il avait fait tout ce qu'il devait faire et que c'était à l'établissement, dans le cadre de son projet de trouver les solutions à la violence scolaire.

Bel exemple de déroboade !

L'autonomie des établissements, les projets du même nom, maintenant les « *contrats d'objectif* » ont créé un échelon intermédiaire entre les programmes nationaux et la liberté pédagogique des collègues. Cet échelon s'est progressivement enflé et empiète de plus en plus sur ce qui l'entoure. Sans qu'ait été démontré à aucun moment son efficacité à aucun point de vue.

Par contre l'autonomie a le grand intérêt de transférer la gestion des difficultés au local, voire à l'individu. Ainsi la responsabilité du ministre ou du recteur est diluée et les personnels sont constamment placés en situation d'échec parce qu'ils n'arrivent pas à « remplir les objectifs fixés ». C'est le mode de fonctionnement de *France Telecom* !

L'ultime avatar du parti pris contractuel est la mise en place du réseau CLAIR qui fait exploser et les statuts des enseignants et la notion de programmes national.

Pour Gérard Longuet ce qui manque à l'Ecole ce ne sont pas des moyens mais des chefs. "On a besoin de vrais établissements au primaire, avec de vrais directeurs et des élus locaux impliqués", réclame-t-il. Il faut un patron qui puisse rentrer dans les classes et exfiltrer les enseignants en rupture avec le projet de l'établissement". (sic !)



Nouvelle Ecole Réunionnaise

Courant de pensée de
la FSU

(en lien avec l'Ecole
Emancipée)

Responsables second
degré :

Marie Hélène DOR

(secrétaire départementale
adjointe FSU)

Katia VENCO

(membre de la CA nationale
et du Bureau académique du
SNES,

Philippe AZEMA

(adhérent du SNES)

Contact :

NER@NER-FSU.com

Tel :

La réalité réunionnaise Doit trouver sa place dans les collèges et les lycées.

Aujourd'hui l'Ecole continue à nier le fait créole. Les luttes des années 90 avaient permis la création de l'option LCR dans le second degré, mais celle-ci est vidée de sa substance, marginalisée. Au lieu d'utiliser ce formidable outil pédagogique, les vieux démons du passé (largage, indépendance...) continuent à condamner des milliers d'élèves au déni d'eux mêmes. L'Ecole, au mépris des textes internationaux et des principes de laïcité, persiste malgré quelques courageuses initiatives, dans sa voie d'éradication de la langue et de la culture créole.

**Précarité : près de 900 000
précaires dans les 3
fonctions publiques.
Environ 75 000 dans le
2nd degré et le supérieur**

Un protocole dit « *portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels...* » vient d'être signé entre le ministre de la Fonction publique et différentes organisations syndicales sauf la FSU et Solidaires.

Ce protocole est en effet tout à fait insatisfaisant, prévoyant pour l'essentiel 40 000 titularisations et 100 000 passages en CDI. Bien plus nombreux sont les exclus.

Ce protocole crée de manière massive une nouvelle sous catégorie de fonctionnaires, les « CDIstes », en lieu et place d'une intégration dans les corps existants. C'est ce qui existe à France Telecom avec le succès qu'on connaît !

N. K.-M. Nous voulons être plus allants sur l'autonomie des établissements, qu'il s'agisse du primaire, des collèges et des lycées. Les directeurs d'établissement doivent pouvoir jouir d'une autonomie administrative pour le recrutement des professeurs, d'une autonomie budgétaire sur la répartition de la dotation globale horaire et d'une autonomie pédagogique avec la possibilité d'expérimenter de nouvelles méthodes. S'agissant de la vie dans les établissements, nous pourrions confier la présidence du conseil d'administration à un parent d'élève.

Avec l'autonomie, souhaitez-vous que les chefs d'établissement puissent choisir le personnel enseignant ?

> N. K.-M. Oui. Il s'agit d'organiser un système de mise en responsabilité, de motivation aussi. Et cela va de pair, pour les enseignants, avec une part plus grande laissée à l'évaluation et au mérite.

Nathalie Kosciusko-Morizet à propos de la récente convention UMP